

**TARIFS DE LA REDEVANCE**  
**D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**DES EAUX USEES**  
**ANNEE 2024**

COMMUNES D'AVROULT, CLETY,  
DELETTES (rue du Stade et rue de Dohem),  
FAUQUEMBERGUES, MERCK SAINT LIEVIN,  
SAINT MARTIN D'HARDINGHEM.

*(FACTURATION PAR LE SIDEALF*  
*POUR LE COMPTE DE NOREADE)*

Le tarif de la partie proportionnelle de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par NOREADE à **2.621 € HT** le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Le tarif de la partie fixe de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par NOREADE à **56,52 € HT par an, soit 28,26 € HT par semestre.**

Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à **0,21 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée**, cette redevance leur est reversée en totalité.

Le taux de TVA appliqué pour les tarifs de l'assainissement est de 10,00%.